

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mme TARGNION, Présidente,
 MM. YLIEFF Membre du Collège police et GODIN, Membre du Collège de Police, Président
 ff., M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER,
 KRIESCHER, Mme FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY,
 MESTREZ, Mmes MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN
 DE WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
 M. ADANS-DESTER, Chef de corps a.i.
 Mme BOGAERTS, Secrétaire
 [Décisions n°0047 à 0062]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 08 .

0047 Procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 29 juin 2017 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

Secrétariat du Collège
 de la Province d'Anvers
 Reçu le

15-11-2017

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 29 juin 2017.

0048 Finances - Modification budgétaire 2017

Entendu la présentation faite par le Comptable spécial ;

Entendu Madame M. Renier demander à combien se monte le fonds de réserve pour la prise en charge de 13 mois de salaires à l'exercice budgétaire 2019 ;

Entendu le Comptable spécial répondre que le fonds comprend déjà de l'ordre de 100.000 euros auxquels seront ajoutés 742.828,92 euros par la présente modification budgétaire, le montant total nécessaire pour couvrir la prise en charge de 13 mois de salaires étant lui estimé à 1.300.000 euros ;

Par 76,55 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION ;

DECIDE

Le budget ordinaire de la police locale de l'exercice 2017 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

	Balance des recettes et dépenses		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	20.576.916,90	20.576.916,90	
Augmentation	1.018.674,57	939.118,29	79.556,28
Diminution	79.556,28		-79.556,28
Résultats	21.516.035,19	21.516.035,19	

Le budget extraordinaire de la police locale de l'exercice 2017 est modifié et le nouveau résultat est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

	Balance des recettes et dépenses		
	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	783.000,00	783.000,00	
Augmentation	125.452,46	160.452,46	-35.000,00
Diminution		35.000,00	35.000,00
Résultats	908.452,46	908.452,46	

0049 Personnel - Mobilité - Phase 2017/04 - Ouverture d'emplois

Entendu le Chef de corps a.i. exposer les besoins de la zone de police en Commissaires de police et en membre du personnel de niveau A ;

Entendu Monsieur M. Degey demander de faire le point sur la désignation du nouveau chef de corps de la zone Vesdre ;

Entendu Monsieur P. Godin, Président f.f., répondre que le chef de corps prêtera serment dans les mains de la Présidente le lundi 2 octobre 2017, date à laquelle débutera son mandat ; et poursuivre en mentionnant qu'aucun recours n'a été déposé actuellement ;

Entendu Monsieur P. KRIESCHER se dire étonné de ne pas voir figurer à l'O.J. du présent conseil la nomination de l'assistant social pour lequel un poste a été ouvert antérieurement par le Conseil ; et demander des explications à ce sujet ;

Entendu le Chef de corps a.i. répondre que les épreuves de sélection sont en cours mais que la sélection n'a pu être finalisée pour la présente séance en raison des délais dans lesquels la police fédérale a transmis les dossiers de candidature à la zone de police ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de déclarer vacants pour la mobilité :
 - 2 emplois de Commissaire de Police - Chef de service de Maison de Police
 - 1 emploi Niveau A de Conseiller
- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après : la tenue d'une interview avec les différents candidats devant la Commission locale de sélection et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude, au besoin éliminatoires.

0050 Infrastructure - Hôtel de Police - Aménagement du local vidéosurveillance - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 4.345 € - ayant pour objet l'acquisition de mobilier.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché constaté par facture acceptée.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire - Allocation n° 330/723-51 - « Aménagements aux bâtiments ».

DECIDE

De procéder à l'achat des écrans de visualisation via l'accord-cadre conclu entre la zone et la société ESI en 2016 pour un montant estimé à 2.054 Euros HTVA.

0051 Infrastructure - Maison de Police de Pepinster - Aménagement d'un local - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 8.264,46 € - ayant pour objet l'aménagement d'un local de la Maison de Police de Pepinster en ce compris l'acquisition de mobilier.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché public sur simple facture constatée.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire - Allocation n° 330/723-51 - « Aménagements aux bâtiments ».

0052 Infrastructure - Hôtel de Police - Aménagement du local SIZ - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 7.024,80 € - ayant pour objet l'acquisition et le placement de cloisons légères semi-opaques.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché public sur simple facture constatée.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire - Allocation n° 330/723-51 - « Aménagements aux bâtiments ».

0053 Matériel - Achats matériel de gestion électroniques de clés et d'armes - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 22.727,27 Euros - ayant pour objet les fournitures spécifiées ci-après : une armoire intelligente pour armes collectives, une armoire intelligente pour la gestion des clés et des logiciels.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché public sur simple facture constatée.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après : Budget extraordinaire 2017 - Allocation n° 330/744-51/04 " Achat divers matériel ".

0054 ICT - Remplacement de serveurs ISLP - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 106.198,52 € - ayant pour objet l'acquisition d'une solution complète de serveurs ISLP compatible avec les directives fédérales.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché par procédure négociée sans publication préalable.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2017 - Allocation n° 330/742-53 - « Achat de matériel informatique ».

0055 ICT - Modernisation du réseau de vidéosurveillance et renouvellement du contrat de maintenance - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 107.438 € - ayant pour objet la modernisation des caméras de vidéosurveillance et le renouvellement du contrat de maintenance omnium.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché par procédure négociée sans publication préalable.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2017 - Allocation n° 330/124-12 - « Location et entretien de fournitures ».

0056 ICT - Acquisition d'ordinateurs - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 17.178,42 € - ayant pour objet l'acquisition de 30 ordinateurs.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché fédéral FORCMS-PC-093 à la firme BECHTLE.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2017 - Allocation n° 330/742-53 - « Achat de matériel informatique ».

0057 ICT - Remplacement d'imprimantes - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 6.535,5 € - ayant pour objet l'acquisition de 10 nouvelles imprimantes.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché FORCMS-COPY-090 à la firme Mimeos.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:

Budget extraordinaire 2017 - Allocation n° 330/742-53 - « Achat de matériel informatique ».

0058 Véhicules - Achat d'un véhicule intermédiaire - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 20.165,00 EUR - ayant pour objet l'achat d'une VW Tiguan Comfortline.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché fédéral 2016 R3 010.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2017 - Allocation n°330/743-52 « Achat de véhicules ».

0059 Véhicules - Aménagement d'un véhicule Quartier - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De recourir au protocole d'appui logistique pour la réalisation de l'aménagement de ce véhicule récemment commandé et d'engager les dépenses relatives pour un montant maximum estimé à 2.006,50 Euros HTVA (soit 2.427,86 Euros TVAC).

0060 Véhicules - Aménagement d'un véhicule discret - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

De recourir au protocole d'appui logistique pour la réalisation de l'aménagement de ce véhicule récemment commandé et d'engager les dépenses relatives pour un montant maximum estimé à 1.544,60 Euros HTVA (soit 1.868,96 Euros TVAC).

0061 Véhicules - Fourniture et pose d'équipement pour véhicules de Police - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 16.528,93 Euros - ayant pour objet l'acquisition et le placement de l'équipement spécifique « Police » nécessaire aux trois Tiguan.

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché public sur simple facture constatée en trois lots.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après: Budget extraordinaire 2017 - Allocation n° 330/744-52 " Achat de véhicules ".

0062 Véhicules - Acquisition d'équipements de police - Détermination du mode de passation de marché

A l'unanimité des membres présents ;

ARRETE

Article 1er:

Il sera passé un marché - dont le montant estimé, hors taxe sur la valeur ajoutée, s'élève approximativement à 8.264,46 Euros - ayant pour objet l'acquisition d'équipement embarqué « Police ».

Le montant figurant à l'alinéa qui précède a valeur indicative, sans plus.

Article 2:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via un marché public sur simple facture constatée.

Article 3:

Le marché dont il est question à l'article 1er sera financé comme il est dit ci-après:
Budget extraordinaire 2017 - Allocation n° 330/744-52 " Achat de véhicules ".

Présents : Mme TARGNION, Présidente,

MM. YLIEFF Membre du Collège police et GODIN, Membre du Collège de Police, Président
ff ., M. BOTTERMAN, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS, DETHIER,
KRIESCHER, Mme FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, MM MAGNERY,
MESTREZ, Mmes MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. RENARD, Mme RENIER, MM. VAN
DE WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.

M. ADANS-DESTER, Chef de corps a.i.

Mme BOGAERTS, Secrétaire

[[Décisions n°0063 à 0067]]

0063 Conseil de Police - Loi du 31 mai 2017 modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, en ce qui concerne le conseil de police - Evolution concernant l'information du public

Entendu Madame la secrétaire proposer au Conseil d'appliquer à l'avenir les articles 25/4, 27/1 alinéas 8 et 9 de la loi du 31 mai 2017, soit :

- Art 25/4. Sauf en cas d'urgence, le lieu, le jour, l'heure et l'ordre du jour des réunions du conseil de police sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage aux maisons communales et au commissariat central, ainsi que par voie de publication sur le site web de la zone de police dans les délais identiques à ceux fixés pour la convocation du conseil de police.
- Art 27/1 alinéa 8. Une fois adopté et signé par le Président et le secrétaire, le procès-verbal de chaque séance est mis en ligne sur le site internet de la zone de police .
- Art 27/1 alinéa 9. Par dérogation à l'alinéa 8, les points du procès-verbal qui ont été abordés à huis clos ne sont pas mis en ligne sur le site internet de la zone de police.

Entendu Monsieur M. Magnery se dire étonné que ce type de publicité, plus particulièrement la publication des procès-verbaux, soit seulement envisagé maintenant et se réjouir de cette évolution qui offre davantage de transparence;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

d'étendre l'information du public conformément à la Loi du 31 mai 2017 et plus particulièrement à ses articles 25/4 et 27/1 alinéa 8 et 9.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Monsieur P. Godin, Président f.f., informe Mesdames et Messieurs les conseillers que Madame S. Bogaerts, secrétaire du collège et conseil de police sera prochainement amenée à occuper une nouvelle fonction au sein de la police fédérale auprès du Directeur général de la police administrative. Monsieur le Président f.f. remercie chaleureusement Madame S. Bogaerts pour le travail accompli et l'esprit dans lequel il a été mené.

Monsieur P. Godin, Président f.f., informe également Mesdames et Messieurs les conseillers de la toute prochaine fin (lundi 2 octobre 2017) de l'intérim en qualité de chef de corps exercé par le CDP Adans-Dester. Monsieur P. Godin remercie Monsieur M. Adans-Dester d'avoir mené cet intérim à bien.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 32.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 20 HEURES 40 .

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,

Le Président f.f.,

Sylviane BOGAERTS

Philippe GODIN